AR PREFECTURE
006-210600540-20200210-0022020-DE
Reçu le 11/02/2020

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°002/2020

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Signature de l'avenant 2020-2022

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de février à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2020.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER/ Gracienne DODAIN/ Véronique PINAI / Xavier JARJANETTE.
PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Philippe MINEUR / Taoufick FATFOUTA à Romain BIANCHI / Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Monsieur le Maire.
ABSENT : Marc LE ROY / Delphine BOLLARO/ Jérémy GIBELLIN / Mélanine MORINI / Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Jean-Yves LESSATINI / Régine RODRIGUEZ.
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

****

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de signature du Contrat de ville en 2015,

Considérant la proposition de l'Etat auprès de la commune de Drap,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- **De valider** l'avenant permettant de proroger le contrat de ville de Drap jusqu'en 2022.
- **D'autorise**r le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

****

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Votants : 19
Absents : 8
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 12/02/2020
et publication en mairie le : 13/02/2020

AR PREFECTURE
006-210600540-20200210-0022020-DE
Reçu le 11/02/2020

VILLE DE DRAP- 06340

AVENANT 2020-2022 AU CONTRAT DE VILLE DE DRAP 2015- 2020

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

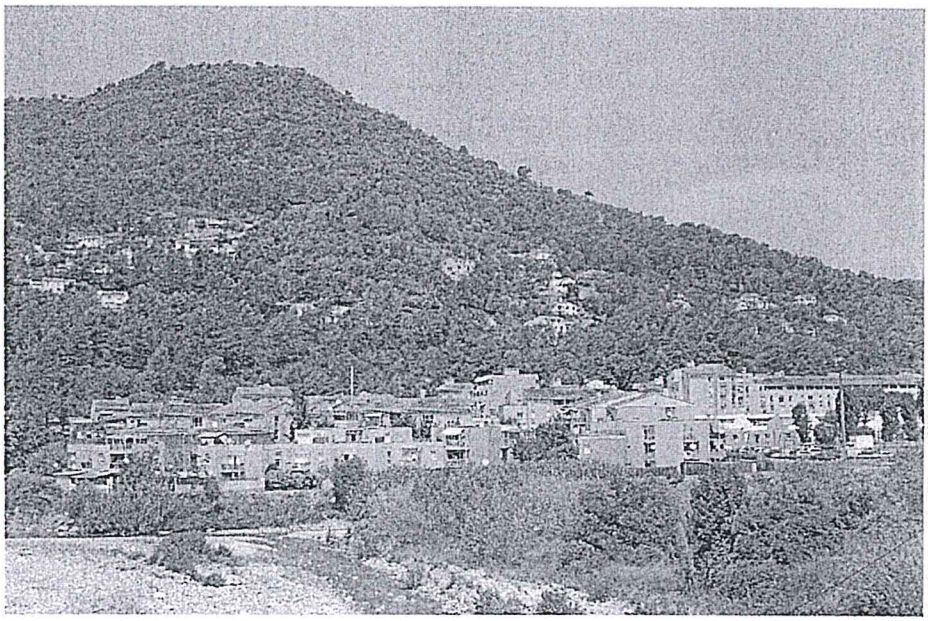

Janvier 2020

AR PREFECTURE
006-210600540-20200210-0022020-DE
Reçu le 11/02/2020